

LA COOPÉRATION FORESTIÈRE FRANÇAISE : 1^{ÈRE} FORCE ÉCONOMIQUE DE LA FORÊT PRIVÉE

La coopération forestière française a publié ses résultats 2014-2015 à l'occasion de la sortie de son rapport d'activité. **Il en ressort de façon significative, que les 19 coopératives forestières rassemblées au sein de l'UCFF représentent la première force économique de la forêt privée.**

Avec un chiffre d'affaires de 430 millions d'euros et 1 000 salariés, les coopératives forestières sont source d'économie dans les territoires et constituent le premier employeur de la forêt privée. Les coopératives forestières regroupent près de 120 000 propriétaires forestiers adhérents et gèrent durablement 2 millions d'hectares de forêts. Cette gestion a permis de récolter et de commercialiser 7 millions de m³ de bois en 2015, **soit 30 % de la récolte totale de la forêt privée *** et **20 % de la récolte nationale totale (forêts publiques et privées) ****.

Des résultats en nette hausse.

En l'espace de deux ans, la coopération forestière française a vu son **chiffre d'affaires augmenter de 23 %**. Cette augmentation est notamment liée à un **accroissement de 24 %** de la commercialisation de bois des coopératives atteignant 7 millions de m³ de bois en 2015. Les coopératives forestières démontrent leur capacité à répondre à de nouveaux marchés du bois et aux attentes de la société française.

Par ailleurs, plus de **60 %** des propriétaires forestiers privés ont fait certifier leur forêt « PEFC » par le biais d'une coopérative. Précurseurs de cette certification de gestion durable « PEFC », les coopératives forestières en sont les premiers contributeurs en forêt privée.

La coopération forestière : 1^{er} producteur de bois énergie industriel en France.

En 2 ans, les coopératives forestières ont augmenté leur production de plaquettes forestières (bois énergie industriel) de **80%**, soit presque un doublement de la production avec près de 800 000 tonnes en 2015 et une prévision de 900 000 tonnes en 2016. Cette production 2015 représente plus de 2.3 millions de MWh soit l'équivalent en chauffage d'une ville de 160 000 habitants comme Toulon ou Grenoble.

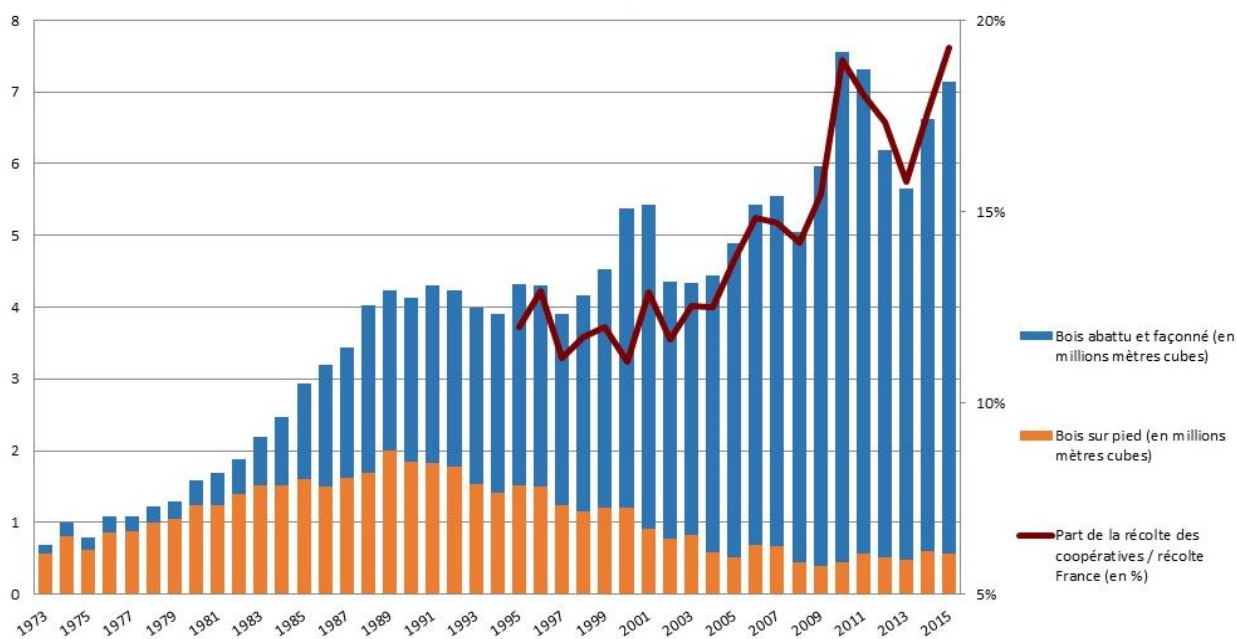
Les coopératives forestières sont ainsi leader de la production de plaquettes forestières avec une part de marché estimée à 30 %. Les clients approvisionnés sont en majorité des collectivités et les industriels ayant des installations de moyenne à forte puissance.

* total de la récolte de bois commercialisé en forêt privée : 24 millions de m³,

** total de la récolte de bois en forêt publique et privée : 37,41 millions de m³ (source MAAF).

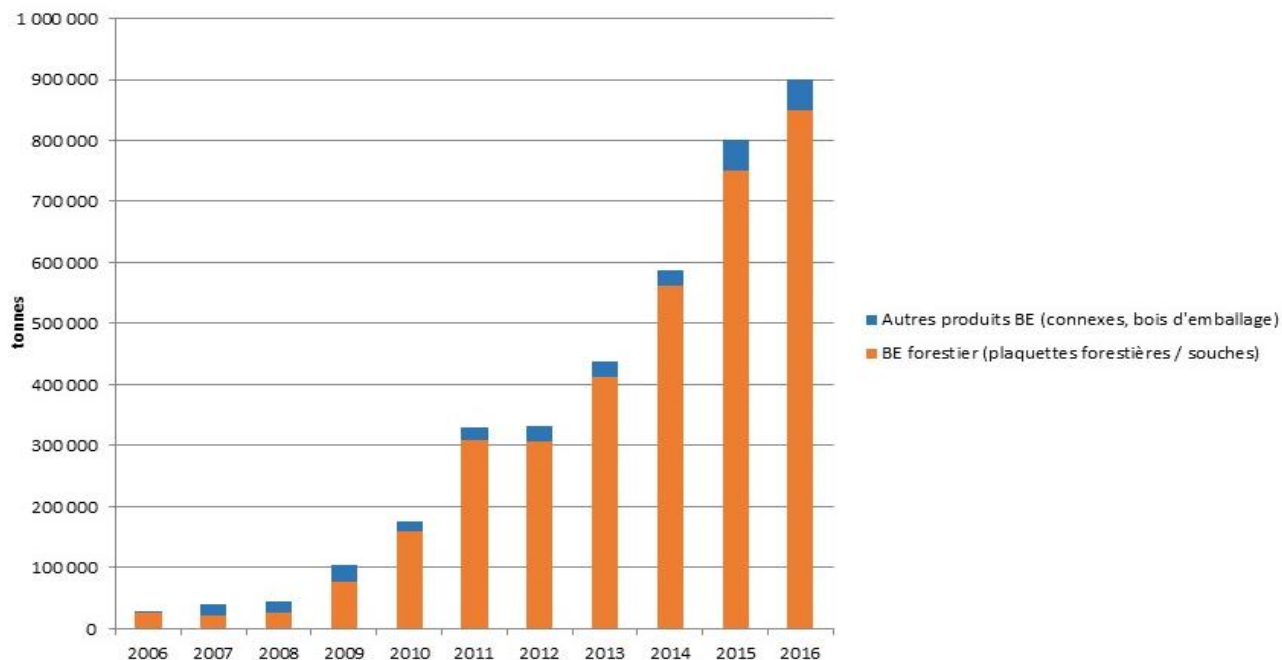
Contact presse : nicolas.jobin@ucff.asso.fr - 06 88 75 97 39 - 05 40 12 08 88.

Volumes de bois commercialisés par les coopératives forestières françaises



Source UCF, croisée avec chiffres du MAAF, septembre 2016.

Bois énergie (industriel) commercialisé par les coopératives forestières



Source GCF, septembre 2016.